

COMMUNE D'EPINOY

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2014 à 20 heures 30

Présidence de Monsieur THERON Gilbert

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : M. BUSTIN Emmanuel

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

Approbation du PV de la réunion du 4 avril 2014 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 est approuvé.

Budget primitif 2014 :

Le maire présente ses propositions au titre du budget primitif 2014 à savoir :

- section de fonctionnement
 - dépenses : 346 168,00 €
 - recettes : 346 168,00 €
- section d'investissement
 - dépenses : 113 510,00 €
 - recettes : 113 510,00 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014

Taux d'imposition applicables en 2014 :

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation 11,56 %
- Taxe sur le foncier bâti 10,56 %
- Taxe sur le foncier non bâti 27,43 %

Vote des subventions 2014 :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Subvention au C.C.A.S 2 000,00 €
- Société de chasse 116,00 €
- Harmonie l'espérance 1 180,00 €
- Anciens Combattants 178,00 €
- Institut de lutte contre le cancer 63,00 €
- E.S.H.E 1 500,00 €
(dont 500,00 € versés à titre exceptionnel – entretien du terrain)
- Coopérative scolaire 241,00 €
- Paroisse « Christ roi » (sonneries civiles) 60,00 €
- Union des DDEN 84,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas reconduire la subvention allouée au moto club « Les Spinasses »

Par 10 voix contre 5, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la subvention allouée à l'AEP Saint Joseph de Bourlon.

COMMUNE D'EPINOY

Constitution du Comité du SIDEN-SIAN :

Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège départemental pour la compétence « distribution d'eau destinée à la consommation humaine »

Monsieur Gilbert THERON est désigné comme grand électeur appelé à siéger au collège départemental ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège départemental pour la compétence « production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine »

Monsieur Gilbert THERON est désigné comme grand électeur appelé à siéger au collège départemental ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Pour faire suite à la demande de la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le maire propose à l'Assemblée une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants et indique que 6 membres titulaires et 6 membres suppléants seront désignés parmi cette liste par le Directeur des Finances Publiques pour faire partie de ladite commission.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du maire.

Vente d'un bien immobilier :

Le maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire d'un bien sis 1 rue du Presbytère.

Il explique que ce bien est l'ancien Presbytère, vide de tout occupant et que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient élevées. Il précise également que cette propriété n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et dans ces conditions, il y a lieu de procéder à sa vente.

Le Conseil Municipal autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente et à signer les pièces du dossier.

Questions diverses :

Election des représentants français au parlement européen du 25/05/2014 :

Organisation du bureau de vote

Cimetière – reprise des concessions en état d'abandon :

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les différents frais consécutifs à la reprise des concessions ayant fait l'objet d'une procédure de reprise, au fur et à mesure de la revente des emplacements concernés.

Ecole – réforme des rythmes scolaires :

Information du maire sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée de septembre 2014.

Travaux mur salle des fêtes :

Présentation d'un devis par le maire. D'autres devis seront demandés et présentés aux élus avant le début des travaux.

Acquisition d'une tondeuse :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

Pour extrait

EPINOY, le 30 avril 2014

Le MAIRE,

Gilbert THERON.